

2025/
Commune d'Epône - Arrêté N° 25/259
5-4 Délégation de fonctions

DIRECTION GENERALE N°25/259

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2025**

**ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A
L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Epône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du 6 au 12 octobre 2025 inclus ;

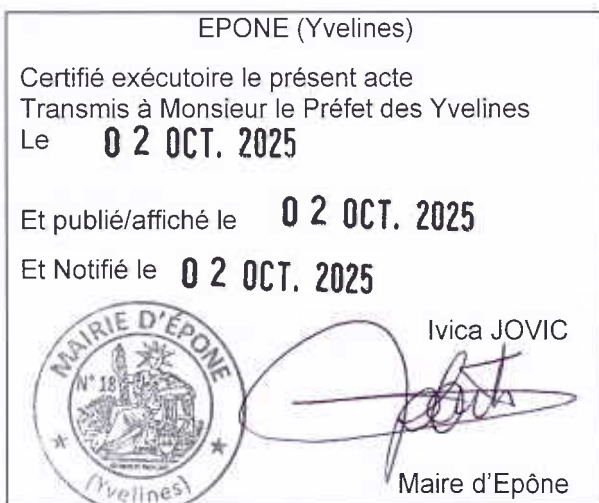
Considérant que Madame Isabelle MARTIN est la première Adjointe dans l'ordre des nominations.

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Epône pour la période du 10 au 12 octobre 2025 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame Isabelle MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines.



Fait à Epône, le 2 octobre 2025

Ivica JOVIC


Maire d'Epône

